

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
3 juin 2015

NEFOPAM MEDISOL 20 mg/ ml, solution injectable

Boîte de 10 ampoules de 2 ml (34009 300 119 5 9)

Laboratoire MEDISOL

DCI	Chlorhydrate de néfopam
Code ATC (2013)	N02BG06 (autres analgésiques)
Motif de l'examen	Inscription
Liste(s) concernée(s)	Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication(s) concernée(s)	« Traitement symptomatique des affections douloureuses aiguës, notamment des douleurs post-opératoires. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM (procédure nationale)	17/03/2015
Conditions de prescription et de délivrance	Liste I Ne peut être obtenu que sur prescription médicale non renouvelable

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription d'un générique d'ACUPAN sur la liste des spécialités agréées aux collectivités.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par NEFOPAM MEDISOL est important dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à ACUPAN.